



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## MÉMO – UKRAINE

Mise à jour du 30 mars 2022

### CHIFFRES CLÉS

**2764** solutions d'hébergement recensées en Seine-et-Marne, dont 183 places proposées par les collectivités et 2259 places proposées par des particuliers.

**236** personnes prises en charge et hébergées dans le département.

**291** autorisations temporaires de séjour délivrées par la préfecture de Seine-et-Marne.

**103** enfants scolarisés.

### CONTACTS

#### HÉBERGEMENT

##### **Pour proposer un hébergement**

Je suis un particulier → je dépose mon offre sur la plateforme :  
<https://parrainage.refugies.info/>

Je suis une personne morale (collectivité locale, association, entreprise...) → je dépose mon offre sur la plateforme :  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

##### **Pour demander une solution d'hébergement**

J'écris à la plateforme départementale dédiée du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) : [urgence.ukraine@equalis.org](mailto:urgence.ukraine@equalis.org)

## DROIT AU SÉJOUR

**Attention, nouvelle procédure :** les personnes éligibles à la protection temporaire sont invitées à déposer un dossier sur le site suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-protection-temporaire-ukraine-seine-et-marne>.

A réception du dossier complet, un rendez-vous sera proposé à la préfecture de Melun.

Pour toute autre question relative au séjour, vous pouvez écrire à l'adresse [pref-suivi-ukraine@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-suivi-ukraine@seine-et-marne.gouv.fr)

## SCOLARISATION

Pour scolariser un enfant dans le premier degré (maternelle et élémentaire, enfants âgés de 3 à 11 ans), j'appelle le 01 64 41 27 55 ou j'écris à [77ukr@ac-creteil.fr](mailto:77ukr@ac-creteil.fr)

Pour scolariser un enfant dans le second degré (collège et lycée, enfants de 11 à 18 ans), j'appelle le 01 64 41 26 16 ou j'écris à [ce.77divel@ac-creteil.fr](mailto:ce.77divel@ac-creteil.fr)

## SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

L'association référente est la Croix rouge : [samusocial77@croix-rouge.fr](mailto:samusocial77@croix-rouge.fr)